



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 avril 2014

## Communiqué de presse

# Déclaration d'utilité publique du champ captant de Pécoul

Suite à la demande du Syndicat de Communes de la Côte caraïbe Nord-Ouest (SCCNO), chargé de la gestion de l'eau potable dans le Nord Caraïbe, Laurent PRÉVOST, préfet de la Martinique, a signé un arrêté portant déclaration d'utilité publique du champ captant de Pécoul, destiné à contribuer à l'alimentation en eau potable du Nord Caraïbe et instaurant les périmètres de protection réglementaires ainsi que les mesures adaptées.

La longue phase de concertation et les réunions organisées à l'initiative du préfet ou du sous-préfet de Saint-Pierre ont permis de faire évoluer la rédaction du projet d'arrêté afin de prendre en compte plus précisément les interrogations des deux exploitants agricoles principalement concernés par le périmètre de protection sans pour autant perdre de vue l'exigence de qualité de l'eau prélevée par le SCCNO au profit des communes du nord caraïbe.

Vous trouverez ci-après une série de 10 questions/réponses sur ce sujet ainsi que le texte de l'arrêté.

**Contact réservé aux médias :**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr) 1/1